

AVIS DE COURSE TYPE RIR



Nom de la compétition : LA CLASSIC ALPICOISE

Dates complètes : Le 10 OCTOBRE 2021

Lieu : LE PECQ SUR SEINE

1. REGLES

La régata sera régie par :

- les RIR,
- le présent avis de course,
- la fiche course sur place

2. ADMISSIBILITE ET INSCRIPTION

- 2.1 La régata est ouverte à tous les bateaux de la (des) classe(s) IND, INQ, HN Osiris
- 2.2 - leur licence Club FFVoile mention « compétition » valide attestant la présentation préalable d'un certificat médical de non contre-indication à la pratique de la voile en compétition
- ou leur licence Club FFVoile mention « adhésion » ou « pratique » accompagnée d'un certificat médical de non contre-indication à la pratique de la voile en compétition datant de moins d'un an,
- une autorisation parentale pour les mineurs
- les gestes barrières COVID 19 devront être respectés, masque obligatoire dans le club house.

3. Lieu

L'épreuve a lieu au YC PECQ, Base nautique Marcel Guillot 1 Boulevard de la Libération
78230 LE PECQ

- 3.1 La zone de course est la Seine entre le Pont du PECQ et l'Île de Port Marly

4. DROITS A PAYER

Les droits requis sont les suivants : 15 euros par bateau reversés au TELETHON

5. PROGRAMME

- 5.1 Confirmation d'inscription :
Jour et date : Dimanche 11 OCTOBRE 2020 de 8H00 à 17H00
- 5.2 Date et heure du briefing : 10H15

6. FICHE COURSE

Fiche course disponible à la confirmation des inscriptions.

7. CLASSEMENT

- 7.1 Le système de classement utilisé sera le suivant : 1^{er} 1 point, 2^{ème} 2 points, etc ...
- 7.2 Ex-æquo : nombre de meilleures places et si besoin, classement de la dernière course.
- 7.3 Les bateaux disqualifiés (DSQ) ou qui ont abandonné (DNF) recevront un nombre de points égal au nombre d'inscrits plus un.
- 7.4 Si plus de 3 courses sont courues, la plus mauvaise course sera retirée du classement.

8. DECISION DE COURIR

La décision d'un concurrent de participer à une course ou de rester en course relève de sa seule responsabilité. En conséquence, en acceptant de participer à la course ou de rester en course, le concurrent décharge l'autorité organisatrice de toute responsabilité en cas de dommage (matériel et/ou corporel).



PARTENAIRE
OFFICIEL



PARTENAIRE
FÉDÉRAL

FFVoile - Commission Centrale d'Arbitrage :

- Mr Didier GAILLEUL
- Mr Gérard FERNANDES

9. Accès au site de la compétition et participation :

9.1 Un "pass sanitaire" valide devra être présenté à l'arrivée sur le site de la compétition par les concurrents âgés de 18 ans et plus à la date de début des confirmations des inscriptions :

Ce "pass sanitaire" se présente sous les formes suivantes :

- L'attestation d'un schéma vaccinal complet (plus 7 jours après la dernière injection) – Certificat COVID EUROPE ou équivalent.
Ou
- Le résultat d'un test antigénique de moins de 48 heures, négatif,
Ou
- Le résultat d'un test RT-PCR de moins de 48 heures, négatif,
Ou

Le résultat d'un test RT-PCR ou antigénique positif attestant du rétablissement de la Covid-19, datant d'au moins 11 jours et de moins de 6 mois.

9.2 Seuls les concurrents ayant satisfait à l'obligation de présentation d'un "pass sanitaire" recevront un laissez-passer individuel à conserver et à présenter pour participer à la compétition.

Pour plus d'informations sur le "pass sanitaire" consulter :

<https://www.gouvernement.fr/info-coronavirus/pass-sanitaire>



PARTENAIRE
OFFICIEL



PARTENAIRE
FÉDÉRAL

FÉDÉRATION FRANÇAISE DE VOILE
17, rue Henri Bocquillon 75015 Paris
Tél : 01 40 60 37 00 - Fax : 01 40 60 37 37 - www.ffvoile.fr

La Fédération Française de Voile est l'autorité nationale de la voile, membre de l'I.S.A.F. du C.N.O.S.F. Reconnue d'utilité publique par décret du 20/12/72